

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	11 décembre 2023
Numéro	24.102	Heure	21h56

Auteur-e(s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif) : ad
Titre : L'écofiscalité au service de la mobilité douce	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'évaluer la possibilité de mettre en place des primes fiscales, sous forme de rabais d'impôt, pour les particuliers favorisant la mobilité douce pour leurs trajets professionnels. Il serait notamment possible d'étudier les pistes suivantes : – un rabais d'impôt qui serait calculé en fonction des kilomètres parcourus en voiture déclarés pour l'acquisition du revenu ; – la modulation des déductions possibles pour les frais de déplacement pour les X premiers kilomètres de tout le monde.	
Développement (obligatoire) : Les déplacements individuels effectués en voiture pour le travail sont responsables d'une large part d'émissions de gaz à effet de serre (environ 40% au niveau national). Il serait souhaitable que la plupart de ces trajets soient faits de manière plus économe, notamment grâce aux transports publics, au vélo et à la marche tout simplement, ou au minimum avec du covoiturage. Nous invitons donc le Conseil d'État à étudier les moyens fiscaux pouvant être utilisés afin d'inciter à la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, lorsque cela est possible, en suivant la logique du minimum d'efforts pour un maximum de résultats (« <i>low hanging fruits</i> »). Le but de cet objet n'est en aucun cas de péjorer les personnes pour lesquelles l'utilisation de la voiture individuelle est le seul choix raisonnable pour les déplacements nécessaires entre le domicile et le lieu de travail. Le but visé est clairement de rendre moins attractive l'utilisation d'un véhicule privé pour les trajets courts pour lesquels les solutions alternatives existent.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Fabienne Robert-Nicoud		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Katia Della Pietra	Amina Chouiter Djebaili	Ahmed Muratovic
Anne Bramaud du Boucheron	Mathias Gautschi	Anita Cuenat
Laurent Duding	Patricia Sörensen	Marinette Matthey
Assamoi Rose Lièvre		

Position du Conseil d'État

Le choix du mode de transport pour les déplacements dépend principalement de la qualité de la desserte et des politiques de stationnement des communes. La prise en compte fiscale des frais de déplacement n'est possible que comme frais d'acquisition du revenu, pas comme incitatif d'une autre politique publique, où son effet serait en outre limité. L'instauration d'un rabais d'impôt, peu opportune, serait aussi contraire à la législation fédérale si elle était envisagée pour ce motif. Les déductions pour usage du véhicule privé ont déjà été restreintes depuis 2020 et des restrictions nouvelles seraient risquées du point de vue de la politique de domiciliation.